



Sections de la Lozère

Comité Technique Local du 15 septembre 2015

Monsieur le Président,

Les fonctionnaires subissent en ce moment des attaques inédites de la part du gouvernement.

Cet été, nous avons découvert le chantage auquel nos fédérations de la Fonction Publique ont été soumises par la ministre Marylise Lebranchu dans le cadre du protocole d'accord sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations.

Pas plus tard que la semaine dernière, la Cour des Comptes a publié un rapport sur la masse salariale de l'État dans lequel elle préconise un certain nombre de mesures toutes plus inacceptables les unes que les autres, nous n'en citerons que quelques-unes :

- supprimer le supplément familial de traitement ;
- baisser les taux de promus-promouvables ;
- remettre en cause la réduction du temps de travail, l'utilisation du compte épargne-temps ;
- supprimer la sur-rémunération du temps partiel à 80 % et 90 %.

Notre Directeur Général, Bruno PARENT, n'est pas non plus en reste avec des propositions formulées avant l'été telles que :

- créer des pôles de concentration supra-départementaux, des pôles interrégionaux ;
- redéployer des emplois vers les centres de contact ;
- « croiser » des compétences entre petites directions mitoyennes ;
- ouvrir aux notaires les bases des SPF directement en consultation ;
- d'une manière générale, ouvrir davantage les accès à nos bases informatiques ;
- interdire totalement les paiements en numéraire ;
- instaurer un délai de séjour obligatoire pour les C, ou les B, à la suite de leur recrutement ou de la formation ;
- réintroduire un mouvement spécifique ;
- supprimer les mouvements complémentaires ;
- introduire davantage de recrutements et d'affectations au profil ;
- ... ;

Nous avons l'habitude de ces attaques tous les ans avant la publication du PLF : ce sont toujours des arguments pour expliquer par avance la réduction des moyens qui nous sont alloués.

Nous en avons assez !

A la DDFiP de la Lozère, nous avons pris connaissance des nouvelles modalités de gestion des membres de l'Équipe de Renfort, en particulier de l'obligation qui leur est faite de pointer sur les sites sur lesquels ils interviennent. Cette mesure représente à nos yeux une véritable motion de défiance de la Direction Générale par rapport à ces collègues dont la disponibilité est exemplaire, qui sont tous les jours sur des routes dont la difficulté est reconnue, et dont le professionnalisme est salué par tous les agents des services où ils interviennent.

Ces nouvelles mesures sont inacceptables, et nous adressons un avertissement à la Direction Générale : rajouter aux membres des EDR la contrainte de la pointeuse, c'est les mettre en danger dans la mesure où cela les incitera à prendre des risques sur la route.

Il faut renoncer à la mise en œuvre de ces dispositions !

Le Comité Technique Local est réuni ce jour pour examiner les projets de fermeture des trésoreries du Bley-mard, de Meyrueis et de Villefort.

Les fiches techniques produites à l'appui de la convocation reprennent toutes le même argumentaire : l'attractivité du poste est faible, les charges de travail apparaîtraient presque comme dérisoires, le transfert sur le chef-lieu de la RAN permettra de rendre un meilleur service, plus efficace et plus permanent.

Contrairement à vos affirmations, ces fermetures rendront l'accès aux services publics très compliqué pour les usagers.

De plus, ces fermetures auront automatiquement un impact sur les services des trésoreries de Mende, Florac et Langogne, qui doivent reprendre la gestion des budgets, ainsi que sur les SIP pour la gestion et le recouvrement des impôts. Peut-être alors la direction se rendra-t-elle compte de l'ampleur des tâches jusque-là accomplies dans ces « petites trésoreries ».

Elles entraîneront des changements importants dans la vie des agents concernés et une dégradation considérable des conditions de travail pour ceux des services qui prendront en charge les missions des structures supprimées.

Pour nos organisations, ces fermetures sont inacceptables. Elles sont des atteintes graves au service public de proximité. Ces services doivent être maintenus, leur qualité doit être préservée, avec des agents en nombre suffisant.

Nous vous renvoyons à la teneur de nos échanges durant la réunion du Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail du 10 septembre dernier durant lequel nous vous avons mis en garde sur les conséquences potentielles que l'augmentation de charges de travail peuvent produire sur l'état de santé des personnels.

Par conséquent, nous ne siégerons pas au CTL de ce jour.